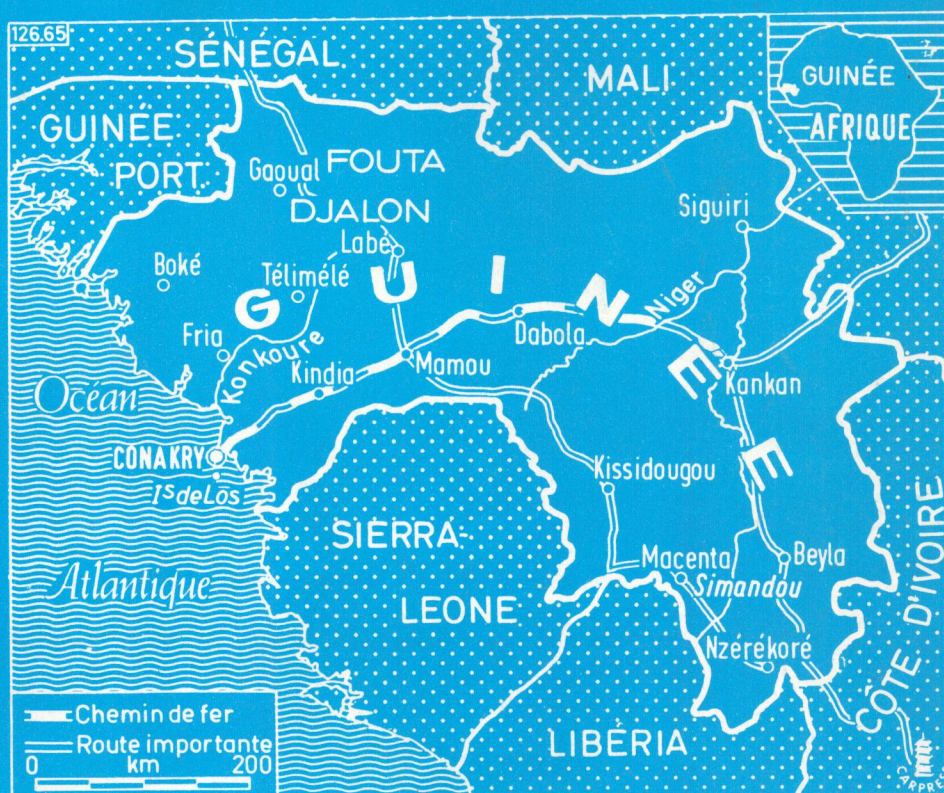


LE REVEIL-AFRICAIN

Journal d'information et d'opinion bimestriel: février-mars 1985

GUINEE: TERRE DE



Dictature ou d'asile ?

SOMMAIRE

3
EDITORIAL
par Bah A. OURY

4
Mythes et Réalités :
L'unité nationale
par OURY

7
Conté en première ligne
Commentaires
par Tidiane KEITA

10
La vérité sur Sékou
par Kara BOILT

11
Les sommets franco-africains
de Paris à Bujumbura :
Un air connu
par Samba DIALLO

15
Le 28 septembre 1958 :
Le jour le plus long
par Amadou KIGNA

LE RÉVEIL AFRICAIN : Revue bimestrielle. 304, rue St-Honoré 75001 Paris. Tél. 260.91.63. Directeur de publication : Bah A. OURY.
Ont collaboré à ce numéro : Bengelloun, Jo Sy, Kara, Samba Diallo, Tidiane Keïta, Ablo, Ringo et Amadou Kigna.
Nous avons bénéficié des conseils et des encouragements de beaucoup d'amis à qui nous dédions ce premier numéro.

EDITORIAL

L'équipe du Réveil Africain va s'y atteler avec constance et esprit de discernement. En favorisant la liberté d'expression dans nos colonnes, nous pensons agir dans l'intérêt de notre pays. La revivification de la culture nationale forgée dans l'exil et celle du pays nous permettra d'exploiter l'immense capital humain dont nous disposons.

Par la circulation des idées et de l'information nous espérons vaincre les séquelles de la dictature, à savoir le sectarisme qui nous gangrène.

Les connaissances scientifiques, technologiques et culturelles du monde sont un patrimoine de l'humanité entière. Aucun pays, aucun peuple ne peut se suffire à lui seul, à plus forte raison faire œuvre de civilisation. L'échange est nécessaire et vital. La presse et les médias n'en sont que les vecteurs.

Développer la presse, c'est encourager les germes de la démocratie, favoriser l'expression plurielle et l'éveil culturel des populations. Ceci participe à briser les archaïsmes et à moderniser l'action et la pensée collectives.

La mission que nous nous fixons exige des moyens intellectuels et matériels dont nous sommes loin de nous suffire. Ne comptant essentiellement que sur nous-mêmes, nous avons besoin du concours et de la compréhension de tout le monde. Nous aurons réussi si nous parvenons à traduire dans les faits la maxime suivante : « Que cent fleurs s'épanouissent et que cent écoles rivalisent... » dans la bonne entente.

Bah A. OURY

Le 3 avril 1984, une liesse populaire et enthousiaste salua la fin d'un quart de siècle d'obscurantisme, de barbarie, de misère et de lamentation. Des membres d'une même famille séparés depuis des années peuvent enfin se voir sans risques pour leur vie. Les murailles de méfiance et de terreur tombent les unes après les autres. Des milliers de Guinéens continuent de débarquer à Conakry pour revoir : pays, famille et village. Les rêves commencent à devenir réalités.

Le constat est effarant : pays en ruine, société écartelée et atomisée, nation amputée, devenir incertain. Que faire ? Se lamenter sur une Guinée idéalisée qui n'a jamais été, ou bien retrouver les manches et apporter sa contribution pour l'édification d'une nouvelle Guinée ?

Nous avons longtemps souffert de ne pas avoir droit à la parole dans notre pays. Des milliers de personnes ont péri uniquement parce qu'elles avaient la velléité d'exprimer leur point de vue. D'autres ont sacrifié leur jeunesse et leurs études en se consacrant entièrement à la cause des droits de l'homme, d'autres n'ayant pas le choix essayaient tant bien que mal de sauvegarder leur liberté et leur vie.

Cette période tragique de notre histoire a cristallisé rancœur, méfiance et divisions. Or pour reconstruire, il faut ressouder le tissu social en situant objectivement les responsabilités, promouvoir la réconciliation de la société avec elle-même, générer la nation et faire face aux défis du monde contemporain.

Chaque aube qui se lève semble jusqu'à présent remettre à plus tard la reconquête d'un or perdu. Après plus de vingt années d'indépendance, les Etats africains subsahariens sont toujours confrontés au risque d'émiettement comme le Tchad et de désagrégation nationale comme l'Ouganda. A chaque changement de régime politique les mêmes interrogations fusent de partout : « Quelle ethnie aura le pouvoir ? Tel ministre est de telle ou telle région... » Les gouvernements n'ont pas pu jusqu'à présent substituer aux solidarités villageoises et ethniques une véritable solidarité nationale. Les causes en sont multiples. Les pouvoirs étatiques s'avèrent peu préparés à endiguer le flot des revendications particularistes et régionalistes.

L'Etat et la société civile divergent dans leurs objectifs et dans leurs systèmes de références. A qui la faute ? L'article s'efforce de jeter quelque lumière sur ce phénomène historique de nature complexe.

« L'Afrique est mal partie », « le continent convoité », « le continent à la dérive », « l'Afrique déboussolée », « l'Afrique écartelée », sont autant de titres d'articles de presse ou d'essais qui traitent de la situation de l'Afrique subsaharienne. Tous traduisent un constat d'échec ; et cela malgré les discours lénifiants des officiels. Le bout du tunnel semble ne pas être en core en vue. La réalité avec sa cohorte de famine, d'épidémies, d'étouffement des aspirations civiques est des plus tragiques. L'impasse paraît totale.

LE MODELE EUROPEEN

Dans les pays technologiquement avancés, la nation a précédé l'Etat. C'est une société humaine historiquement constituée qui a permis l'édification sans cesse rectifiée de l'Etat de type moderne. L'Etat devient ainsi la représentation la mieux élaborée de la société ou du moins des catégories sociales qui dominent le haut du pavé. Par des phases successives de heurts et de malheurs, la société ouest-européenne a consolidé les fondements démocratiques de son Etat. Les inégalités sociales sont atténuées par la prééminence de l'Etat-Providence et l'existence de contre-pouvoirs comme les syndicats et la floraison des partis politiques.

Fruit de plusieurs siècles de maturation et d'antagonisme social, l'Etat, depuis la fin de la seconde guerre mondiale est sensé remplir quatre fonctions essentielles.

— la gestion du patrimoine national ; — il lui incombe de transcender et d'ex primer les désirs individuels dans un projet collectif ; — il est arbitre entre les différents intérêts catégoriels ; — il est l'expression et l'instrument de la cohésion de la société.

L'Etat a des rôles politique, économique et social. Ce qui n'empêche nullement les controverses les plus passionnées à son sujet. L'éternel combat entre libéralisme et étatsisme est loin d'être clos. Le triomphe apparent de la révolution conservatrice aux Etats-Unis avec Reagan y est pour quelque chose. Dans son organisation interne, l'Etat a emprunté à la société sur laquelle il s'est érigé les spécificités, les lois issues de la pratique sociale et de l'héritage culturel. Il est l'expression de la dynamique propre et interne de la société. La Grande-Bretagne, la France, ou l'Allemagne malgré beaucoup de points communs diffèrent par l'exercice du pouvoir. L'un des Etats est une monarchie constitutionnelle, le second est une République centralisée et le troisième est une République fédérale.

A LA RECHERCHE D'UNE IDENTITE

En Afrique subsaharienne, les mots comme slogans et non comme concepts. Paradoxalement du côté des princes qui nous gouvernent comme du côté des contestataires, une unanimité s'impose. Tout le monde se déclare partisan indéfectible de l'unité nationale. La grande cause dont ils se sentent investis est la promotion de l'unité du peuple. Ceci n'a pas empêché certains d'entre eux de déclarer la guerre à une des composantes de la communauté nationale, en l'occurrence Sékou Touré vis-à-vis des Peuls. Les autres accusent les premiers d'être responsables de la désagrégation du tissu social. Lorsqu'on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse d'être atteint de la rage. C'est une recette vieille comme le monde.

Cette attitude subtile de la part notamment de ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir, « qui est contre moi, est contre l'unité nationale », permet d'étouffer dans l'œuf des velléités d'opposition. Des milliers de personnes sont incarcérées, torturées, éliminées, exilées parce qu'elles menaçaient l'unité nationale. Alors quoi de plus dévastateur que la pratique de « la division pour mieux régner ».

La question nationale en Afrique, pour utiliser un concept à la mode, présente une double nature.

Au sommet de l'Etat, la lutte pour le pouvoir présente une dynamique ethnique ou familiale. On choisit tel collabora-

teur parce qu'il est de la même ethnie, de la même région voire de la même famille que le chef du secteur. Les critères de compétence, d'attachement à l'intérêt collectif son considérés de manière secondaires. D'où une bureaucratie conservatrice conglomérat d'intérêts divergents dont la corruption est le ciment social. La focalisation de l'attention sur les liens ethniques devient un alibi qui permet d'occulter les véritables problèmes comme la santé, l'éducation et la famine.

Des années de pouvoir autoritaire et incontrôlé, d'ordres arbitraires et irrevocables ont ravagé l'esprit civique des nationaux. Le cynisme, l'hypocrisie, le conformisme, la servilité, le carriérisme telles sont les attitudes sociales secrétées par ce type de pouvoir, et tels sont les atouts de ceux qui grimpent vers les postes dirigeants. Aucune compassion pour la paupérisation croissante de la majorité pay-sanne n'est perceptible. Les hommes et les femmes compétents, éclairés et courageux n'ont aucune chance. Le nihilisme social a engendré l'alcoolisme, la roubardise, la corruption et le mépris du travail honnête. La course de vitesse vers l'enrichissement illicite est la règle générale.

La cohabitation dans la société de formations humaines dont le développement politique et culturel est loin d'être uniforme n'est pas chose simple. Mais la savane ouest africaine n'a-t-elle pas été un foyer propice à l'interpénétration de cultures et de populations diverses ; berceau et creuset des civilisations les plus brillantes de l'Afrique ?

Les facteurs d'unité et de cohésion de la collectivité ne sont pas inopérants : l'histoire, la religion et la communauté de destin dans un univers hostile du fait de la sécheresse et de la malnutrition chronique.

La tradition jacobine de l'Etat français n'a pas tardé à avoir des adeptes parmi les élites africaines. La plupart croyait après 1960 que la transplantation des institutions étatique centralisatrices importées d'Europe allait comme par enchantement briser les cultures traditionnelles, c'est-à-dire les solidarités séculaires au profit d'une nouvelle solidarité plus large et dynamique nommée « intérêt national ». La tradition a résisté au choc de manière passive. Sans contact profond avec la réalité sociale, l'institution étatique est très tôt devenue une carcasse vide de contenu. Le profond divorce qui existe entre le pays réel (la société civile) et le pays légal (l'Etat) ne cesse de s'élargir. Les pesanteurs et les résistances sociologiques ont eu raison de l'empressement bureaucratique et de l'aliénation culturelle. La politique coloniale d'assimilation poursuivie sous une autre forme par les élites africaines montre sa faillite. Mais aucune alter-

REALITES :
NATIONALE

CONTRADICTIONS
ETAT ET SOCIÉTÉ CIVILE

Toute société repose sur une solidarité. Toute collectivité humaine organisée suppose la conscience d'un intérêt général distinct des intérêts particuliers et d'une même appartenance à une communauté de destin.

Le problème national révèle une inadéquation des structures étatiques tant dans la forme organisationnelles que dans l'essence. Inventer, réformer ou peir tel le est l'exigence de notre temps. L'Etat africain n'étant pas une incarnation de la société civile organisée, a besoin de la force de coercition pour faire respecter sa légalité. Diverses méthodes sont utilisées pour parvenir à cette finalité : dictature, parti unique, camps de concentrations, etc.

Le maintien de la société sous tutelle vaillle que vaillle exige la nécessité du parti unique. Le P.D.G., Parti Démocratique de Guinée, avait poussé cette logique jusqu'à son extrême par la fusion du parti et de l'Etat. Vidé de son contenu, le parti devient un appareil répressif et de contrôle. L'embrigadement de la population est son objectif inavoué. L'appareil d'Etat par le truchement du parti, plonge ses tentacules dans toutes les sphères d'activité humaine ; même la vie conjugale n'est pas exceptée. Toute forme d'organisation et d'association indépendante du pouvoir est bannie. Seules ont droit de cité, les organisations affiliées au parti-Etat. L'aspect totalitaire du régime politique s'en trouve renforcé. La vérité est la « vérité du ministre » ou du « vénéré président ». « Tous ceux qui ne sont pas avec moi, sont contre moi ». L'esprit manichéen triomphe partout.

La détermination des dirigeants à mobiliser la population dans des structures étatiques uniformes n'est guère parvenue à éradiquer les formes traditionnelles de gestion de la vie de la cité. Chaque société réagit en fonction de ses contraintes et le poids de son histoire. Devant l'apathie de la société, l'Etat-nation se heurte à une véritable muraille de Chine. Ce qui engendre les conséquences les plus désastreuses : une instabilité politique chronique, un développement économique hypothéiqué, une identité nationale indiscernable, une coruptibilité légendaire des administrateurs. Or, ces obstacles doivent être surmontés, pour permettre l'édification d'un Etat dynamique et moderne. D'où la nécessité de la réconciliation de société civile et du pouvoir d'Etat.

Les facteurs de l'unité l'emportent sur les germes de division voire d'éclatement de la société guinéenne. Le brassage des communautés ethniques largement amor-

cé représente la tendance du futur. Le développement des moyens de communication, l'industrialisation, l'alphabétisation et la circulation de l'information parviendront par la force des faits par faire évoluer une nouvelle conscience historique nationale. Seule une longue pédagogie active modifiera les formes de conscience et les mentalités.

Dans la société traditionnelle de l'Afrique des savanes, chacun avait un rôle social, selon sa naissance. La société était stratifiée en castes. Le rôle économique déterminait la position dans l'édifice social. Si on était issu de telle famille, on devenait forgeron ou griot ou bûcheron, de père en fils. L'irruption de la société monétarisée et marchande a brisé cette construction économique et humaine d'un univers féodal.

L'organisation du pouvoir était conçue de façon originale et spécifique au Fouta-Djalon ; la « missidé », l'équivalent de la municipalité française, formait l'ossature de l'organisation politique et sociale. C'était la cellule initiale. Le sentiment religieux tenait lieu d'esprit national. L'Etat théocratique était une confédération de neufs « divids ». L'« almany » était assisté d'un conseil des anciens composé des personnes les plus érudites du royaume. Les « alfayas » et les « soryas » alternaient au pouvoir tous les deux ans.

Cet exemple montre que les populations ouest-africaines ont un héritage culturel qui leur permet d'imaginer et de façonner des systèmes politiques et d'autorégulation civile qui n'ont rien à envier aux autres peuples du monde. Mais il faudrait que cette potentialité collective soit encouragée et exploitée.

L'héritage jacobin et centralisateur continue à faire des méfaits. De même, la perversion de certains acquis culturels fait un grand dommage. Portée par inclination à rechercher le consensus et la conciliation, la société a été victime de ces valeurs. En vérité, les processus sociaux réels, loin d'être ceux de la fusion, sont ceux de la différenciation et de la contradiction. Le parti-unique est brandi pour justifier une habitude séculaire de « l'arbre à palabre », mais jusqu'à présent le monopartisme n'a pas encore réussi à favoriser l'émergence d'un « creuset national » vivace. Tout au contraire.

Les défis du monde contemporain sont légions. La crise économique actuelle cache un désarroi idéologique et culturel de la conception du monde en fonction de laquelle s'opèrent les choix économiques et politiques. La diversité des cultures est source de liberté et de créativité, sur le plan technique comme dans les autres aspects de l'existence. Loin d'être un handi-

cap, c'est une richesse à préserver. Le développement économique n'échappe pas à cette règle. Il implique des choix correspondants non seulement aux exigences de l'environnement propre à chaque communauté, mais aussi aux aspirations, aux besoins et aux systèmes de représentation et de valeurs de chaque culture. La méconnaissance de ce fait conduit aux impasses structurelles actuelles.

L'avenir est à ce prix. Interroger les réalités sociales pour en tirer la substance dynamique et créative; les organiser, les adapter aux exigences contemporaines telles doivent être les urgences d'un Etat moderne.

L'éradication des séquelles de la dictature, et du sous-équipement, ne saurait signifier la substitution d'une hégémonie communautaire à une autre, et moins encore à un repli de chaque communauté sur elle-même.

Sous la férule de Sékou Touré, la Guinée a plusieurs fois frôlé le spectre de la guerre civile; mais à chaque fois les nuages se sont dissipés comme par enchantement, surtout après l'arrestation et l'élimination physique du premier secrétaire général de l'O.U.A. : DIALLO Telli. La raison en est pourtant simple. La solidarité musulmane qui est facteur d'unité grâce à l'OUMMA «Communauté des Croyants», contre-balance la solidarité ethnique de plus en plus délaissée du fait de l'exode rural. Quoi qu'on en dise, en Afrique sahélienne, la majorité paysanne victime du phénomène d'urbanisation res-

sent sa condition subalterne à travers le double prisme de l'appartenance au dernier échelon de la stratification sociale et de l'appartenance à la communauté musulmane indépendamment de l'appartenance ethnique.

L'AVENIR EN FACE

L'édification d'un Etat moderne et dynamique suppose de la part des gouvernants des initiatives diverses et hardies.

La promotion de la démocratie exige la floraison et l'éclosion de la vie associative. C'est au niveau des associations pluri-ethniques que la société civile se structure et s'auto-organise. Ces cadres de rassemblement constituent le foyer où se forge non sans flottement ni difficultés la volonté politique pour l'instauration d'une société qui aurait comme justification supérieure la coïncidence entre raison et réalité, entre liberté et nécessité. Il s'agira d'une véritable lame de fond qui fera reculer le désert culturel dans lequel le pays a été trop longtemps plongé. Une nouvelle fraternité émergera de cette expérience civique. La fermentation culturelle qui en résultera définira mieux la conscience et l'identité nationales.

La décentralisation au profit de la campagne permettra l'intégration active des paysans dans la vie économique moderne. La société actuelle écartelée entre modernisme et tradition, ouverture et sectarisme, convergence et divergence, puis-

ra dans cette réforme institutionnelle l'équilibre et dynamisme, apaisement et changement. Gérants eux-mêmes à travers des structures propres et autonomes leurs biens, les paysans reprenant confiance et dépositaires d'un potentiel créatif insoupçonné, agiront en acteurs au lieu d'être des spectateurs. L'espace démocratique s'en trouverait élargi; car les institutions forgées par la vie et la nécessité émergeront et permettront l'accouchement de formes nouvelles de représentations sociales et politiques en adéquation avec les réalités actuelles. Détentrice d'une parcelle de pouvoir, la société se débarrassera des faux problèmes et percevra les enjeux des contradictions réelles qui la traversent.

Par la décentralisation, le pouvoir central gagnera en crédibilité, efficacité et souplesse d'autant plus que la consécration semble être la forme d'organisation traditionnelle la plus présente dans la mémoire historique des populations.

C'est la raison pour laquelle, au Fouta,

les populations intègrent jusqu'à présent

le diwal ou la missidé dans leur vie quoti-

dienne.

Une réforme constitutionnelle intégrant l'héritage institutionnel et valeurs positives de nos communautés, le développement de la vie associative et culturelle, l'introduction des techniques modernes et l'élévation substantielle du niveau de vie de la population, relègueront au musée des vestiges du passé les particularités régionales et ethniques.

OURY



Le Président Conté et certains de ses collaborateurs militaires.

CONTE

EN PREMIERE LIGNE

REFORME ADMINISTRATIVE ET FONCTION PUBLIQUE :

LE CAPITAINE MAMADOU BALDE

Il assume dans ce nouveau cabinet les charges des plus lourdes : réformer l'administration, la réorganiser, la débarrasser des séquelles de la dictature et de faciliter l'intégration des cadres nombreux épars aux quatre coins du monde. Dans un pays où les structures du parti dissous P.D.G. et ceux de l'Etat étaient presque identiques, le nouveau ministre d'Etat aura à heurter beaucoup de groupes d'intérêts. L'appareil d'Etat de Sékou Touré est loin d'être demantelé. La transition risque de ne pas se faire en douceur.

D'un côté, il lui faut réparer les dégâts accumulés pendant un quart de siècle, de l'autre il lui faut créer des structures administratives en adéquation avec l'état de développement économique et culturel du pays; le principal dossier auquel il fera face cette année est la négociation avec le F.M.I., qui ne manquera comme à son habitude, de proposer une compression du personnel de la fonction publique et une limitation des dépenses sociales de l'Etat. Les négociations seront âpres, d'autant plus que l'Etat guinéen est le principal employeur. Le chômage des jeunes est chronique. Les besoins sociaux sont légion. En acceptant les recommandations du F.M.I., le président Conté risque de réduire le capital de sympathie qu'il draine.

En se gardant du favoritisme et du clientélisme, le capitaine Balde peut permettre une restructuration de l'administration, vecteur de la démocratisation et de l'unité de la société guinéenne.

EDUCATION NATIONALE :

LE COLONEL DIARA TRAORE

Rénover et réadapter le système éducatif, telles sont les tâches que doit s'assigner l'ancien premier ministre. Par ses écarts de langage, il s'est aliéné beaucoup d'amitiés. Or, sa nouvelle fonction exige une capacité d'écoute, de patience et de compromis. Tout porte à croire que ça ne sera pas facile.

Les étudiants et les parents d'élèves attendent beaucoup des nouvelles réformes en chantier. Les enseignants souhaitent avec impatience une réhabilitation de leurs fonctions. Ils attendent d'être dotés de moyens de faire convenablement leur mé-

Le Président Lansana Conté a procédé le mardi 18 décembre 1984 au premier remaniement du gouvernement guinéen. Loin d'être un réaménagement technique de l'équipe dirigeante, le remaniement traduit un renforcement du pouvoir du Président. Le poste de premier ministre est supprimé, à la place, quatre ministères d'Etat sont institués. Chacun de ces ministres est choisi en fonction de son appartenance ethnique. Le capitaine Mamadou Balde pour le Fouta, le colonel Diara Traore pour les Malinkés, le capitaine Faciné Toure pour les Soussous et le capitaine Jean Traore pour la Guinée-Forestière sont les principaux membres du nouveau cabinet.

Le colonel Lansana Conté cumule désormais les fonctions de Président du C.M.R.N., de chef d'Etat, de chef de gouvernement et de ministre de la Défense et de la Sécurité. L'ancien premier ministre, Diara Traore, se voit relégué au ministère d'Etat chargé de l'Education nationale. Manifestement, c'est un revers politique pour l'ancien premier ministre. L'équipe actuelle resserrée autour du président traduit un renforcement du pouvoir des éléments qui étaient dans les casernes du vivant de Sékou Touré; ce qui lui confère solidité et homogénéité.

Le premier gouvernement issu des événements du 3 avril 1984 fut constitué dans l'improvisation et avec les incertitudes des lendemains. Aujourd'hui, le pouvoir contrôle la situation dans le pays et l'expérience de huit mois n'aura pas été vaine. Les autorités souffrirent énormément du manque de cohésion et des rivalités qui animaient certains membres du gouvernement.

Chaque ministère était géré comme une entité à part entière sans une orientation globale et précise du chemin à suivre. L'ambiguïté persistait entre les rôles dévolus au président d'une part et au premier ministre d'autre part. Le tempérament du colonel Diara n'aura pas facilité la cohabitation. Un bioéphalisme de fait s'imposa.

Une redistribution du pouvoir et des compétences s'avéra inéluctable. Le premier acte vient d'être joué avec la restructuration gouvernementale. Le second acte se prépare probablement dans les coulisses.

tier. Un recyclage pédagogique a été organisé pendant les mois de juillet-août-septembre 84. Une refonte du contenu de l'enseignement est à l'étude. Les chances de succès de cette rénovation indispensables sont dorénavant entre les mains du colonel Diara Traore. Espérons qu'il fera preuve de pondération et de lucidité pour remettre sur les rails ce secteur vital pour la Guinée d'aujourd'hui et de demain.

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX GUINEENS DE L'ETRANGER :

M. JEAN-CLAUDE DIALLO

Contrairement au précédent gouvernement, la création d'un secrétariat pour les Guinéens de l'étranger traduit un geste d'ouverture. Il faudrait que les Guinéens vivant à l'étranger répondent à cet appel du pied du gouvernement. Les autorités se rendent compte que les deux millions d'exilés constituent un potentiel humain avec lequel il faut compter. Ce geste doit être salué comme participant à l'unité et à la réconciliation des Guinéens.



Le colonel Diara Traoré,

ministre d'Etat chargé de l'Education nationale.

La plupart des observateurs apprennent sans surprise l'éviction du colonel Diara Traore du poste de premier ministre. Ce dernier avait fini par irriter bon nombre de Guinéens par ses joutes oratoires. Préférant le langage « militaire » à la persuasion, R.N.N. bon nombre de sympathies. Homme doué pour le spectacle ; ses divergences de vues avec le président Conte et d'éminents membres du C.M.R.N. étaient un secret de polichinelle dans les rues de Conakry.

Aux yeux de l'opinion guinéenne, le colonel Diara était trop lié à l'ancien système pour présenter une image crédible. Tout au contraire, il a œuvré dans la mauvaise direction, surtout lors de son passage à Paris au mois de juin 84.

Les éléments de l'armée qui n'avaient aucune responsabilité politique du vivant de Sékou Touré semblaient prendre le des- sus. Le colonel Lansana Conte, le chef de bataillon Ousmane Sow, secrétaire d'Etat chargé de la Défense, les capitaines Baldé, Faciné Touré, Mohamed et Jean Traore constituaient incontestablement le noyau dirigeant. Une fraternité des armes lie ces hommes indépendamment de leurs origines ethniques. Les capitaines Faciné Touré et Mohamed Traore ont séjourné dans le camp Boiro durant la dictature. La solidarité en tant que soldat prévaut sur la soli- darité ethnique à leurs yeux.

Une lourde tâche les attend : reconquérir la confiance et le soutien de l'opinion guinéenne, présenter une image plus crédible face à l'étranger, aux organismes internationaux et aux bailleurs de fonds.

Le président Conte a innové en mettant en place quatre ministères d'Etat, chacun représentant une composante des principaux groupes ethniques du pays : les Sous-sous, les Malinkés, les Forestiers et les Peulhs. Cette initiative répond à quatre soucis.

1) Affirmation de la prééminence du poste de président par la suppression du poste de premier ministre.

2) Les quatre ministères d'Etat doivent symboliser le partage du pouvoir entre les différentes composantes nationales du pays.

3) Confirmation et tentative de réhausser son rôle comme arbitre au-dessus de la mêlée.

4) La composition du premier gouvernement et la liste des ambassadeurs avaient soulevé une interrogation de la part de beaucoup de Guinéens. Selon eux, la composante nationale majoritaire du pays, à savoir les Peulhs, était sous-représentée en regard avec son importance démographique. Le nouveau cabinet, par l'habile dosage dont a fait preuve le président, reflète proportionnellement l'importance numérique des ethnies.

Cette refonte gouvernementale, louable en soi dans un geste d'apaisement, peut se révéler à la longue à double tranchant. N'accrédite-t-on pas ainsi la thèse selon laquelle le peuple guinéen est divisé sur des bases ethniques ? Les ministères d'Etat ne vont-ils pas confondre intérêt national et intérêt partisan ? Des divergences éventuelles entre ministres d'Etat ne vont-elles pas prendre l'allure de confrontations de groupes raciaux ? Le clientélisme politique cou- rant en Afrique noire ne va-t-il pas être ainsi institutionnalisé ?

L'exemple tragique du Liban est toujours édifiant. Le partage du pouvoir entre les différentes confessions religieuses n'ont pas empêché son éclatement, tout au contraire.

Selon la constitution libanaise, le président est chrétien-maronite et le chef du gouvernement musulman-sunnite. La partition du pays sur le plan constitutionnel n'a pas favorisé la cohésion de la société libanaise.

Sékou Touré, Malinké, a été élu président en 58 par plus des trois-quarts des suffrages exprimés. Le P.D.G. d'alors ras- semblait tout le monde, il en était de même du B.A.G. de Barry Diawadou. Ces partis n'avaient pas une connotation ethnique affirmée.

Tidiane KEITA

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT CONTE

Au cours d'un message radiodiffusé, il a décidé le mardi 18 décembre 1984 une revalorisation des salaires et des traitements des militaires. Il s'est par ailleurs engagé à veiller à ce que le prix du riz reste à un niveau supportable pour tous.

Il se porte aussi garant que : « *Le redressement économique de la Guinée ne se fasse pas au détriment du bien-être déjà trop insuffisant du peuple* ». Aux « amis de la Guinée » qui suggèrent de prendre des mesures draconiennes, le président a répondu : « *Est-ce que je peux appeler mon peuple à se mobiliser pour le développement et en même temps lui imposer une chute brutale de son niveau de vie, lui demander de travailler plus et de manger moins ?... La pitule amère que certains nous préparent ne ferait qu'aggraver le mal guinéen* » car, a-t-il estimé, « *la Guinée aujourd'hui a plus besoin de foi en ses capacités d'auto-développement que de capitaux* » (allusion au F.M.I.).

Le chef de l'Etat a averti que les Guinéens ne connaîtront pas une amélioration rapide de leur situation, puisque la priorité sera consacrée au développement de l'agriculture et des infrastructures de transports et communications.

LA COMPOSITION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

— Ministre de l'Economie et des Finances : chef de bataillon Sory Doumbouya (précédemment ministre du Contrôle d'Etat).

— Ministre de l'Aménagement du Territoire : capitaine Kerfal la Camara (précédemment ministre de l'Urbanisme, Habitat et Domaine).

— Ministre du Travail et des Affaires sociales : Dr. Mariama Dielo Barry (précédemment ministre des Affaires sociales, seule femme au gouvernement).

— Ministre de la Communication et du Tourisme : capitaine Mohamed Traore (précédemment ministre de l'Information).

— Ministre du Développement industriel : M. Richard Haba (précédemment ministre des Affaires économiques).

— Ministre du Commerce : capitaine Sherif Diallo (nouveau).

— Ministre de la Justice : chef de bataillon Kolipe Lama (inchangé).

— Ministre de la Santé publique : Dr. Mamadou Kaba Bah (inchangé).

SECRETAIRES D'ETAT

— Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, chargé des Transports : chef de bataillon Aboubacar Ndiaye (nouveau).

— Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, chargé des Travaux publics : M. Sekoumanton Camara (nouveau).

— Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Communication et du Tourisme, chargé des Postes et Télécommunications : capitaine Ahmadou Kouyate (précédemment ministre des Postes et Télécommunications).

LES PARTANTS

Neuf personnalités ont quitté le gouvernement :

— le chef de bataillon Abdoullahmane Kaba (Transports) ;

— le capitaine Fode Momo Camara (Coopération internationale) ;

— le capitaine Bahourou Conde (Plan et Statistiques) ;

— le capitaine Mohamed Oumar Kebe (Commerce extérieur) ;

— le capitaine Youssouf Diallo (Travaux publics) ;

— le capitaine Mohamed Lamine Sakho (Industrie) ;

— le capitaine Mamadou Pathé Barry (Petites et Moyennes Entreprises) ;

— le capitaine Abou Camara (Commerce intérieur) ;

— le capitaine M. Thiemoko Keita (Finances) ;

LES ARRIVANTS

Cinq autres ont fait leur entrée au sein du nouveau gouvernement :

— le chef de bataillon Ousmane Sow (nommé secrétaire d'Etat à la Défense nationale) ;

— le chef de bataillon Aboubacar Ndiaye (secrétaire d'Etat aux Transports) ;

— le capitaine Shérif Diallo (ministre du Commerce) ;

— M. Jean-Claude Diallo (secrétaire d'Etat chargé des Guinéens de l'étranger) ;

— M. Sekoumanton Camara (secrétaire d'Etat aux Travaux publics).

(publicité)

A F R I — T E X T I

Ets TOURE.

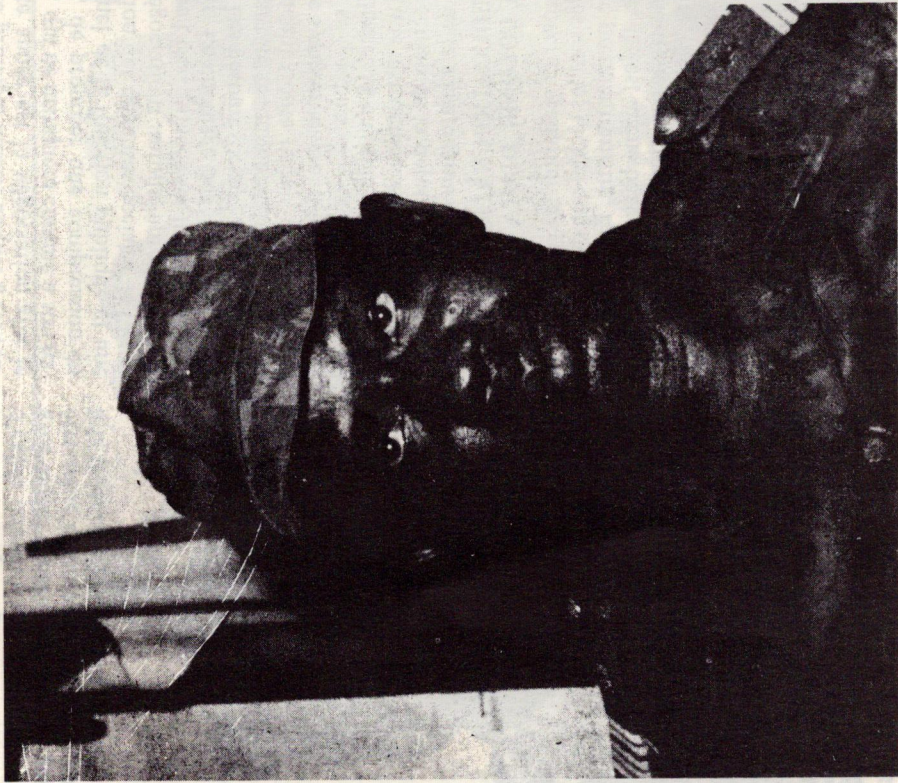
Pour vos vrais Wax hollandais, Java, Super-Java, Super Bazin, Bazin riche.

Tous tissus africains : gros, demi-gros, détail, venez nous voir. Détachés à l'exportation toutes directions, 55, rue des Poissonniers

75018 Paris

Mo Marcadet Poissonniers

Tél. 251 58 82



Le colonel Conté

LA VERITE SUR SEKOU

Qu'est-ce qui a changé en Guinée? C'est là une question que plus d'un Africain se pose aujourd'hui et à laquelle il n'est pas aisé de répondre de façon satisfaisante. En effet, les textes les plus détaillés ne suffiraient pas à évaluer le changement politique intervenu dans ce pays. Sans doute, un contact permanent et profond avec la vie guinéenne est indispensable pour éviter de graves erreurs d'optique. Aussi me contenterai-je de livrer pêle-mêle quelques réflexions sur le processus de «désékouisation».

En s'emparant du pouvoir trois jours seulement après les funérailles sociales du «guide suprême», le Comité militaire de redressement national, dans sa déclaration d'intentions, avait dénoncé «le pouvoir personnel». Ce qui revenait sans conteste à condamner post mortem M. Sékou Touré. Toutefois, l'attaque n'avait pas été frontale, peut-être pour des raisons tactiques : il fallait laisser les esprits s'y préparer. Quoi qu'il en soit, elle a d'abord visé «sa famille» accusée d'avoir exercé sur lui «une pression féodale» et aux mains encore tâchées de sang de tant d'innocents». Ce n'est que plus tard que le «responsable suprême de la révolution» sera qualifié de «dictateur sanglant». En tout cas, le fait que le système «P.D.G.» se soit aussi facilement désintégré peu de jours seulement après la disparition de celui qui l'avait édifié ne peut qu'accréditer l'idée que ce dernier était bel et bien le seul maître de Conakry.

Les horribles révélations faites tant par les géoliers que les derniers survivants du camp Boiro ont prouvé que les constructeurs de paradis ne sont pas d'une essence différente des autres. Ainsi, au grand désarroi de tous ces adeptes du culte de la personnalité, attachés souvent de façon fanatique à l'homme qu'ils considéraient comme le libérateur de l'Afrique, la révolution guinéenne a été profanée, c'est-à-dire ramenée au niveau de la bêtise humaine. Il est donc temps qu'ils se résignent à regarder en face leur idole souillée. Ce qui s'est passé en Guinée durant un quart de siècle d'une dictature personnelle indiscutée ressemble fort bien à une grande diablerie. Mais, ceux qui ne l'ont pas vécue ne peuvent qu'éprouver une peine légitime à imaginer jusqu'à quel point s'est portée la violence du pouvoir dans un régime où un seul homme, grâce à l'imposture, la duperie, mais aussi à une énorme entreprise de mystification (ce délire destructeur) et une répression impitoyable a fini par «broyer la lumineuse espérance» de tout un peuple.

Au cours de cet épisode monstrueux, des milliers de gens ont été avilis spirituellement, puisqu'ils ont été contraints sous la torture d'avouer avant de disparaître dans des conditions atroces. Et, lorsqu'on sait qu'au moins un Guinéen sur deux a perdu de cette manière un proche, il n'est pas exagéré de soutenir — compte tenu des liens de «parenté» — que ce sont toutes les familles guinéennes qui ont été ainsi déshonorées. C'est pourquoi il importe de faire une analyse sérieuse de l'évolution de la révolution guinéenne, afin de mieux déceler les éléments objectifs et de principe qui ont engendré le système Sékou Touré, que d'aucuns s'efforcent de présenter comme une déviation, qu'ils justifient d'ailleurs à grand renfort d'arguments, sans toutefois préciser au préalable par rapport à quel modèle la déviation a lieu. Mais, admettons un instant qu'il s'agisse effectivement de déviation. Se serait-elle amorcée puis confirmée à l'insu des innombrables délégués aux différents congrès du P.D.G. et aux multiples conseils nationaux de la révolution?

C'est là toute la question car le «sékoutourisme» était en réalité plus un système qu'un homme. Pourtant, hier comme aujourd'hui, on se borne à faire le procès de l'homme et, presque pas, pour ainsi dire, du système. Ce qui peut paraître surprenant, dans la mesure où Sékou Touré n'a pas régné seul. La plupart de ceux qui feignent découvrir seulement ses crimes l'ont assisté. D'où le côté obscur et déconcertant de la cacophonie de ces pauvres héros qui avaient tout trahi sur un signe

de tête ou un froncement de sourcil du Chef, pour conserver ou améliorer des avantages acquis dans le système.

Enfin, faut-il rappeler ici que Sékou Touré reste après tout celui qui conduisit le pays à l'indépendance et contribua à une prise de conscience politique en Afrique sud-saharienne? Pour employer une formule consacrée, disons que l'histoire lui accordera la place qui est la sienne.

Pour nous, ses compatriotes, qui avons souffert dans notre esprit et dans notre chair, la difficulté est peut-être de comprendre comment un autodidacte mal éclairé a pu éliminer des adversaires qui souvent lui étaient de loin supérieurs en bien des choses, en particulier par leur préparation culturelle et politique, par leur fierté et même par leur intégrité. Faut-il croire que Sékou Touré était plus imprégné qu'un autre des réalités guinéennes? La question reste posée. En tout cas, sa folie meurtrière ne saurait s'expliquer par le simple délire de persécution. La terreur, qui a sévi en Guinée et qui devait atteindre son apogée en 1970-1971, trouve aussi son explication dans l'existence d'un système dans lequel le citoyen était abandonné à lui-même sans défense aucune contre l'arbitraire du pouvoir.

On parlera sans doute encore beaucoup des manquements aux droits de l'homme de l'Ancien Régime. Mais ce qui importe à présent, c'est moins la renommée posthume de Sékou Touré, que l'état dans lequel il a laissé le pays. C'est pourquoi tous les Guinéens doivent, dans un esprit nouveau, apporter leur contribution au redressement national.

Kara BOILT



Sékou Touré

LES SOMMETS FRANCO-AFRICAINS DE PARIS A BUJUMBURA :

UN AIR CONNU

Les sommets franco-africains ont l'allure d'une fête de famille. Un réseau d'intérêts, de sympathies et de sentiments, le fait d'avoir partagé une tranche d'histoire commune, l'attrait culturel qu'exerce encore l'ancienne métropole sur ses ex-colonies et une complicité volontaire dans les relations amicales, ont rapproché sinon soudé les destins des deux partenaires. De part et d'autre, le rêve d'une Eurafrique métissée et familiale est toujours considéré comme un destin possible de l'attelage franco-africain. Ces évidences rappelées, il convient, dix ans après l'inauguration de ces assises franco-africaines, de dresser un bilan, de mesurer l'apport de la politique africaine de la France de l'après-mai 1981 et de réfléchir sur les secteurs prioritaires dans lesquels la France pourrait encore contribuer à l'effort de développement du continent noir.

premier lieu, une partie importante des Etats francophones souhaitait une réorganisation des structures de la zone franc.

En second lieu, une quinzaine d'Etats avaient entamé une procédure de révision des accords de coopération avec la France. Bref, même si aucun ordre du jour n'avait été établi pour cette première rencontre de la famille francophone, il n'en demeurait pas moins que les ex-colonies souhaitaient une nouvelle politique française de coopération pour accéder à une «seconde indépendance» : l'indépendance économique.

Voilà pour la petite histoire.

LE BILAN

Revenons au bilan de ces rencontres au sommet. Les conférences franco-africaines, avec leur cortège de prestiges et de communiqués négro-blanc, ont-elles été productives quant au développement de l'Afrique? Le bilan est assez mitigé. Il comporte deux volets significatifs.

Le premier volet est celui des éléments positifs. Il se décompose en trois parties d'inégale importance. C'est l'actif du bilan.

On peut inscrire à l'actif de ces conférences trois données fondamentales :

— La première donnée, c'est l'élargissement de la famille francophone. Il se mesure par la progression constante du nombre des participants à ces sommets.

La première conférence (13 novembre 1973 à Paris) avait réuni 11 pays, la deuxième conférence (7 et 8 mars 1975 à Bangui) 14 pays, la troisième conférence (10 et 11 mai 1976 à Paris) 20 pays, la quatrième conférence (20 et 21 avril 1977 à Dakar) 19 participants, la cinquième conférence (22 et 23 mai 1978 à Paris) 22 participants, la sixième conférence (21 et 22 mai 1979 à Kigali) 22 participants, la septième conférence (8-10 mai 1980 à Nice) 26 pays, la huitième conférence (4 novembre 1981 à Paris) 34 pays, la neuvième conférence (8 et 9 octobre 1982 à Kinshasa) 37 pays, la dixième conférence (4 et 5 Octobre 1983 à Vitell) 38 pays et enfin la onzième conférence (12 et 13 décembre 1984 à Bujumbura) 40 pays.

Cet élargissement progressif du «carré francophone» est un motif de satisfaction de la diplomatie française, surtout si l'on se rappelle que la loi de Finances pour 1980 du ministère de la Coopération déclarait modestement qu'«on appelle

francophones les Etats où 3% de la population parlent français».

Désormais, anglophones et lusophones n'hésitent plus à participer à la kermesse francophone. Le Cameroun est le seul des 13 Etats francophones d'Afrique noire à n'avoir jamais assisté à ces conférences.

Le cercle de famille francophone ne risque-t-il pas de perdre sa spécificité en s'ouvrant à d'autres participants? La sagesse veut que la France et les pays qui sont dans sa mouvance ressoudent leurs liens particuliers en ces temps de crise. C'est ce qu'a compris le président Mitterrand l'année dernière en consacrant exclusivement la première journée de la conférence de Vitell aux chefs d'Etat de l'Afrique que francophone.

— La seconde donnée de l'actif du bilan, c'est la mise en place de nouvelles structures de coopération franco-africaine et euro-africaine.

Un paquet de solidarités et de relations de toute nature lient l'Afrique noire à la France et à l'Europe. Au niveau de la coopération franco-africaine, les assises francophones ont contribué à l'émergence d'un certain nombre de réseaux de solidarités :

a) Création du Fonds de solidarité africain

décidée lors de la deuxième conférence à Bangui en 1975. Ce fonds vise à faciliter l'accès des Etats africains aux investissements internationaux (bonification d'intérêts, garantie de remboursements, allongement de la durée des prêts, etc.).

Ce fonds, doté initialement de 5 milliards devrait voir son capital porté à 15 milliards. L'Assemblée nationale française avait adopté le 23 juin 1977 l'accord portant la création du Fonds de solidarité africain. La France et l'Afrique financent chacune 50% du capital de ce fonds.

b) Création à l'initiative de la France, le 1er janvier 1980 de l'Action Concertée pour le Développement en Afrique (A.C.D.A.).

L'A.C.D.A. regroupe la France, les Etats-Unis, la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada et l'Allemagne fédérale. L'A.C.D.A. est une nouvelle version du Fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique proposée par la France à la troisième conférence franco-africaine

de Paris, en mai 1976.

L'action concertée pour le développement en Afrique devait permettre une meilleure harmonisation et une plus grande efficacité des aides occidentales à l'Afrique grâce à un effort de coordination des interventions des pays occidentaux.

c) Amélioration constante des prêts consentis par la caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.).
d) Contribution substantielle de la France aux projets d'infrastructure de l'O.M.V.S. et aux programmes spéciaux de lutte contre la sécheresse.

En ce qui concerne la coopération euro-africaine, les chefs d'Etat du continent noir ont profité de ces assises périodiques pour demander à la France d'être leur porte-parole auprès de ses partenaires européens et de traduire leurs préoccupations, notamment lors de la renégociation de la convention de Lomé. Il s'agit de consolider l'acquis et de perfectionner l'instrument. Les résultats parlent d'eux-mêmes, la stabilisation des cours des matières premières a fait d'énormes progrès depuis 1973. Le stabex : mécanisme de stabilisation des cours des produits agricoles s'applique à 46 produits de base agricoles. Le sysmin (ou minex) poursuit dans le domaine minier les mêmes objectifs que le stabex et concerne 7 principaux minerais exportés vers la C.E.E. (cuivre, cobalt, phosphates, bauxite, manganèse, fer et étain). Pour les 64 pays A.C.P. (bientôt), c'est un acquis fondamental.

La dernière donnée de ce premier volet du bilan, c'est l'esquisse d'un cadre de dialogue franco-africain. La périodicité de ces rencontres est positive pour plusieurs raisons. Elle permet aux Africains d'éviter d'aborder en ordre dispersé leurs problèmes : sécurité des Etats, mise sur pied d'une force panafricaine, etc.

D'autre part, ces sommets donnent l'occasion de traiter dans un cadre informel les divers aspects du dialogue Nord-Sud : autosuffisance alimentaire, matières premières, enclavement de certains pays, l'endettement, transfert de technologie, problèmes des P.M.A., etc.

Enfin, ces conférences épousent toujours la conjoncture politique du moment : Moyen-Orient, Shaba, Liban, Tchad, etc. C'est l'occasion pour les Africains de demander à la France de préciser les limites de son engagement et de sa détermination face aux questions brûlantes de l'heure. Derrière le ballet des limousines noires et le va-et-vient des gardes du corps de nos excellences, se cache un véritable jeu de poker diplomatique : rencontres bilatérales, reconciliations entre têtes de turc et sages de la famille, scènes de ménage, etc.

Ces trois données de l'actif du bilan, si importantes qu'elles soient, ne doivent pas masquer l'autre volet : celui des insuffisances.

Le passif du bilan se résume en un seul mot : la pertinence des problèmes majeurs du continent noir. Est-il besoin de les énumérer ? Citons-en les plus urgents.

— Le déficit céréalier : phénomène chronique dont les causes ont pour noms : sécheresse, dévalorisation du métier agricole, écart entre le prix d'achat aux producteurs et le cours sur le marché mondial, une agriculture excessivement exportière, des pays socio-responsabilisés, un matériel agricole discret, etc.

Les conséquences du phénomène sont plus connues : famine, exode vers des villes-vampires et tentaculaires, dérégulation des rapports villes/campagnes. M. Edgar Pisani, dans son livre *La main et l'outil*, a tout à fait raison de souligner l'idée que les campagnes ne nourrissent plus les villes, c'est plutôt l'inverse qui s'amorce.

— Le problème des réfugiés Africains, surtout dans la Corne de l'Afrique, n'a toujours pas trouvé de solutions adéquates.

— L'inégalité de la progression économique des Etats due à des courses structurelles : pays pourvus ou non de ressources énergétiques, pays enclavés ou côtiers, etc.

— Le déficit d'organismes de regroupements régionaux et de projets pluri-nationaux, capables de gérer efficacement les affaires du continent.

— Enfin, le morcellement idéologique du continent divisé en « progressistes » et « modérés » et les clivages ethniques et confessionnels propres aux Etats ne facilitent pas toujours la tâche des décideurs.

Quelle que soit la bonne volonté de l'alliée France, la clé de la solution de ces problèmes ne peut être trouvée dans le cadre d'une conférence informelle, mais dans une transformation progressive et méthodique du tissu socio-économique de l'Afrique.

DEPUIS MAI 1981

Ce bilan a-t-il été modifié par le nouveau pouvoir socialiste issu des élections de mai 1981 ? Mai 1981 marque-t-il une rupture ou une continuité dans la politique africaine de la France ?

Avant d'évaluer l'« apport » des socialistes, si apport il y a, il faut rappeler brièvement les 4 principes fondamentaux de la politique africaine de la Ve République : — le respect absolu de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale des Etats et des frontières héritées de la colonisation ;

— le respect des options politiques des Etats africains, qui suppose le refus de toutes les ingérences étrangères dans leurs affaires intérieures et exclut les interventions non sollicitées ;

— l'attachement aux principes de liberté, d'égalité et de respect des droits de la personne humaine ;

— l'importance de la politique africaine de la France dans l'ensemble de sa politique extérieure.

La lecture des discours du président Mitterrand depuis 1981 montre qu'il ne s'écarte pas de ces principes. L'innovation apportée par les socialistes réside ailleurs. Elle se trouve dans une nouvelle approche des problèmes de développement que connaît le continent noir.

Sous la direction de M. Mitterrand, la politique africaine de la France s'articule autour de quatre objectifs :

— Le second objectif de la politique africaine de M. Mitterrand, c'est la rééquilibration du dialogue Nord-Sud. Selon M. Mitterrand, cette rééquilibration passe par quatre conditions :

a) Associer les jeunes nations aux débats concernant les matières premières, c'est-à-dire accepter de parler franchement et globalement entre égaux. C'est dans cet esprit qu'à Cancun la France a plaidé pour la reprise des négociations globales dans le cadre des Nations-Unies. Pour M. Mitterrand, tous les problèmes (autosuffisance alimentaire, sécurité énergétique, etc.) doivent être débattus.

b) Renforcer les institutions internationales, M. Mitterrand souhaite que les pays industrialisés du Nord engagent de véritables décisions pour la manière de produire des D.T.S. comme le demande la France, qui puissent par priorité profiter aux P.V.D. Le président français déplore l'absence de liquidités du F.M.I. et les défaillances du système monétaire international.

c) Stabiliser les cours des matières formant le programme stabex de stabilisation des recettes d'exportations, approuve le programme intégré des Nations-Unies et promet de signer l'accord de juin 1980 qui a donné naissance au fonds commun destiné à stabiliser les cours de 18 produits de base.

d) Financer la stratégie d'autosuffisance énergétique. A Cancun, M. Mitterrand avait soutenu le projet de financement des investissements énergétiques du Tiers Monde par la Banque mondiale. La France appuie les pays africains qui veulent développer une stratégie d'autosuffisance énergétique ou qui veulent produire une énergie autre que le pétrole.

— Le troisième objectif de la politique africaine de la France, c'est d'intégrer l'Afrique dans le dialogue mondial. L'Est et l'Ouest ne doivent pas trancher de tout. La voix de l'Afrique peut et doit être entendue.

— Enfin, le dernier objectif, et non des moindres, c'est la garantie de la sécurité des Etats africains. La France de M. Mitterrand joue la carte de la légalité et veut empêcher l'Afrique de devenir le champ clos des rivalités. Dans toutes les rencontres franco-africaines, la France assure qu'elle remplira la totalité de ses obligations en Afrique chaque fois que ses partenaires feront appel à elle.

Sur ce dernier point, la continuité de la politique africaine de la France est nette. De Shaba à Ndjaména, la logique est la même : prêter le concours de la France pour assurer la souveraineté des Etats. Le conflit tchadien n'échappe pas à la règle.

LE CONFLIT TCHADIEN : TOURNANT OU PAUSE ?

Jusqu'à la conclusion des accords du 16 septembre 1984 concernant le retrait simultané des forces françaises et libyennes, M. Mitterrand avait procédé

par empirisme : envoi de la force Manta, soutien aux solutions proposées par l'O.U.A., exigence d'un processus démocratique et du retrait des troupes étrangères, etc.

Ce conflit interminable a été cette année encore au cœur du sommet de Bujumbura (Burundi) qui s'est tenu du 11 au 12 décembre.

A Bujumbura, la France était placée dans une position défensive. Malaise et doute se sont emparés des esprits. Malaise parce que, d'une part, les Africains n'ont pas été associés aux conditions qui ont abouti à l'accord franco-libyen. D'autre part, les Africains ne comprennent pas l'immobilisme de la politique française alors que la Libye occupe, outre la bande d'Aouzou, 200 km supplémentaires. Bref, les Africains se perdent dans les subtilités de la politique française.

Doute parce que les dirigeants du continent noir ne savent plus à quoi s'en tenir quant à l'utilisation de l'outil militaire français. La France déploie une force dissuasive mais ira-t-elle jusqu'à l'offensive, le cas échéant ? Le conflit tchadien ne révèle-t-il pas l'urgence de réactualiser et de préciser les accords de défense ou d'assistance militaire ?

A toutes ces questions, M. Mitterrand a répondu, du moins en partie, lors de son intervention télévisée du 16 décembre. M. Mitterrand a cherché à rassurer ses partenaires africains en déclarant « qu'il » *« n'acceptait pas la possession du Tchad par la Libye »*.

De l'intervention présidentielle, on peut tirer un enseignement : la France n'ira pas se battre au nord du Tchad pour libérer la partie occupée par la Libye. La partition du Tchad est acceptée de fait, même si elle est dénoncée par le président français.

Au-delà des explications officielles, essayons d'y voir clair. Comment expliquer les hésitations françaises que beaucoup d'Africains ont du mal à comprendre ?

Quatre explications peuvent justifier les attermolements de la politique française au Tchad.

— La première explication, c'est la crainte de l'effritement progressif du capital consensuel en matière de politique étrangère que la Ve République a réussi à préserver à l'exclusion des forces extrêmes (Parti communiste et extrême-droite). En d'autres termes, les conflits durables, typiques celui du Tchad, risquent de déchirer le tissu socio-politique français. L'opinion commence à accepter difficilement la perte de vies humaines et le coût de l'opération dans un pays qu'aucune des factions ne maîtrise réellement. Dans quels buts, à quel prix et pour quelle contrepartie allons-nous là-bas, demande M. Dupont.

— La seconde explication des hésitations françaises peut être cherchée dans la dimension équivoque de la personnalité du colonel Khadafi et dans le poids économique de son pays.

Le colonel Libyen est un homme imprévisible, à la sincérité douteuse. Ce qui signifie deux choses : tout accord négocié avec lui est en sursis et demeure incertain. D'autre part, toute action punitive opérée

par la France risque d'avoir pour conséquence le chantage au terrorisme dans l'hexagone.

Enfin, la Libye est un pays riche, disposant d'un marché que la France ne peut pas ignorer. Peut-on sacrifier les contrats de ventes d'armes et autres achats sur l'autel de la cause tchadienne ? Rien n'est moins sûr, même si M. Mitterrand a déclaré que depuis 1981 la France n'a pas vendu d'armes à la Libye ? Jusqu'à quand pourra-t-on continuer à ignorer, au niveau commercial, cet adversaire encombrant mais riche ?

— La troisième explication, c'est la vulnérabilité sur le plan intérieur du pouvoir socialiste. A 450 jours des échéances électorales décisives, peut-on prendre le risque de classer l'armée dans une aventure à l'issue incertaine ? Entre la crainte de se comporter comme un pouvoir en sursis et le refus de satisfaire les exigences de ceux qui sont pour une « opération coup de poing », la marge de manœuvre du gouvernement est étroite. En gros, le problème est le suivant : jusqu'à quelles limites l'outil militaire peut-il être mis au service de la diplomatie sans ternir l'image de celle-ci ?

— Enfin, une dernière explication : l'impuissance des Africains à trouver par eux-mêmes des solutions appropriées aux conflits locaux et notamment au conflit tchadien.



Le Président Mitterrand



Le Président Valéry Giscard d'Estaing

Déjà, lors de la Xe conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique à Vittel, l'année dernière, une déclaration sur le Tchad élaborée par 9 chefs d'Etat africains n'avait pas pu obtenir le consensus de l'ensemble de la conférence. Or, la France ne veut pas se substituer aux médiateurs africains qualifiés.

Les conflits durables, types celui que connaît le Tchad risquent de masquer l'essentiel des problèmes africains qui ont pour noms : famine, mal-développement, dette, sécheresse, etc.

Que peut alors faire la France pour ai-

der l'Afrique à s'aider elle-même ?

— Soutenir des thèses africaines aux différentes conférences internationales.

— Plaider pour l'élargissement de l'accès des P.V.D. aux mécanismes actuels du F.M.I.

— Soutenir la demande des Africains concernant le relèvement des montants du D.T.S. pour la 4e période de base (1982-1986) et pour les périodes suivantes.

— Veiller à l'application et au développement des Accords Plans là où ils existent.

— Remettre en question la politique de globalisation qui privilégie une politique de substitution au détriment d'une politique de formation des nationaux et qui cantonne la France dans un rôle de pourvoyeuse d'assistants techniques.

La France peut encore jouer un rôle décisif en Afrique. Le « commonwealth à la française » a un avenir. Il a besoin qu'on l'aide à construire un destin. Jamais la question de Goethe dans *Egmont* n'a été plus juste : « *Où nous allons... qui le sait ? A peine se souvient-on d'où l'on vient* ».

Samba DIALLO

L'historiographie officielle s'attache à conserver et à mystifier cet épisode de la vie politique locale et cela entièrement au bénéfice du nouveau « Syli ». Peu s'attachèrent à expliquer et à approfondir le sens du « non » guinéen. Cette cécité intellectuelle sera lourde de conséquences pour notre société post-coloniale.

Humiliée en Indochine par la défaite de Dien Bien Phu, embourbée dans le désert algérien, théâtre d'une guerre de libération nationale, empêtrée dans le système politique de la IVe République, la France, puissance colonisatrice, devait s'adapter pour faire face à la montée croissante de la revendication des populations africaines pour l'indépendance.

L'irruption du général de Gaulle sur le devant de la scène politique française après le putsch des militaires de mai 1958, devint inaugurer une période de réformes et d'initiatives politiques des plus hardies. Pour ne pas voir le brasier algérien s'étendre dans le continent noir, le nouveau pouvoir gaulliste concentra d'énormes efforts dans les domaines diplomatiques et institutionnels pour rénover le système colonial en péril. Le mouvement de décolonisation en Afrique au Sud du Sahara, apparut comme une lente et vaste réforme, inspirée par des hommes comme François Mitterrand, Gaston Defferre, Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët Boigny. Cette politique va de la suppression du travail forcé au développement de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et à la loi cadre. Le tout se situant dans la mouvance franco-africaine.

LE JOUR LE PLUS LONG

Le 28 Septembre 1958

Seule la Guinée répondit négativement au référendum du 28 septembre 1958. L'unicité de son choix fit sortir notre pays de l'anonymat. Son leader, Sékou Touré, en tira un immense prestige tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il devint le symbole vivant de la dignité retrouvée pour l'écrasante majorité de la jeunesse intellectuelle africaine de l'époque. Le fait d'avoir dit non à l'homme de l'appel du 18 juin, fit entrer Monsieur Sékou Touré dans l'histoire sans cesse renouvelée de la lutte pour l'indépendance. Ceci lui permit d'asseoir définitivement son autorité sur la scène politique guinéenne.

C'est dans ce contexte que le général de Gaulle va proposer une réforme constitutionnelle à travers le référendum du 28 septembre 1958. Née du drame algérien, la Ve République française entendait remanier tout l'ensemble colonial dénommée « Union française ». Face à cette nouvelle donnée, les dirigeants africains divergent sur l'attitude à prendre. A l'exception d'Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire, les principaux leaders convergent sur les points suivants rappelés dans un communiqué du P.D.G.-R.D.A. en date du 18 juillet 1958 :

« La construction franco-africaine devra s'inspirer des principes suivants :

1°) — Reconnaissance du droit à l'indépendance de tous les peuples ;

2°) — Autonomie interne des Etats fédérés ;

3°) — Création d'une communauté fédérale multinationale dont le rôle serait limité aux attributs de la monnaie, de la Défense, des relations extérieures et de l'enseignement supérieur ;

4°) — Chaque Etat autonome étant doté d'une assemblée et d'un gouvernement propres, il établira sa propre Constitution et définira ses institutions internes ».

Entre le 25 et le 27 juillet 1958, au Congrès du P.R.A. à Cotonou, les délégués s'étaient séparés sur le mot d'ordre d'« indépendance immédiate et d'unité fédérale de l'Afrique Occidentale Française ». Le P.R.A. (Parti de Rassemblement Africain) déclarait ainsi sans ambiguïté son option fédéraliste et pour l'indépendance ; il débordait le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) sur sa gauche.

Au sein du R.D.A., la tendance majoritaire, celle d'Houphouët Boigny, était hostile à la création d'exécutifs fédéraux à Dakar et à Brazzaville et estimait l'indépendance des territoires africains prématurée et contraire à leurs intérêts. La Côte d'Ivoire avec ses ressources agricoles ne voulait devenir la « vache à lait » des autres territoires comme la Haute-Volta (actuelle Burkina), le Niger et le Soudan (Mali).

Houphouët Boigny intervint de toute son autorité auprès du général de Gaulle pour que l'option du « non » soit assortie d'une mise en garde sévère, aux dirigeants qui seraient tentés de la saisir : l'aide de la France à travers le F.I.D.E.S. sera résér-

vée en priorité à ceux qui auraient refusé la « sécession ».

La tendance minoritaire au sein du R.D.A., animée par Sékou Touré, était plus proche des thèses du P.R.A. que de celles du groupe d'Houphouët Boigny. Du fait de l'intransigeance de M. Houphouët Boigny, Sékou Touré ne fut pas admis dans le comité constitutionnel chargé de préparer le texte qui fera l'objet du référendum ; et cela malgré l'insistance du ministre de la France d'outre-mer, Bernard Cornut-Gentille, auprès du général de Gaulle.

De tous les courants parlementaires africains, seul celui de Sékou Touré fut absent à l'élaboration du projet constitutionnel.

A la veille du périples africain du général, le projet de Constitution initialement largement inspiré par les tenants de la thèse d'Houphouët Boigny fut amendé dans le sens voulu par Senghor et Lamine Gueye. Cet amendement prévoit qu'un territoire d'outre-mer qui aura voté « oui », c'est-à-dire qui a choisi la communauté, pourra quand même ultérieurement accéder à l'indépendance. Le nouvel article 76 prévoit que les territoires d'outre-mer pourront entrer dans la communauté « groupés ou non entre eux ». Par cet amendement les tenants des thèses divergentes pouvaient se satisfaire. Senghor et Modibo Keita brandiront l'article 76 dans leur tentative d'édifier la Fédération du Mali après le 28 septembre 1958.

Le 25 août 1958, le général de Gaulle et sa suite débarquèrent à Conakry où ils reçurent un accueil délirant et enthousiaste de la part des populations de Conakry. Dans son discours de bienvenue, M. Sékou Touré déclara :

« Nous voulons être de libres citoyens de nos Etats africains, membres de la communauté franco-africaine. En effet, la République française dans l'association franco-africaine sera un élément d'homme tous les Etats africains seront également des éléments de cette grande communauté multinationale composée d'Etats libres et égaux. » Il poursuivait en disant : « Nous ne renoncerons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance. »

Le discours modéré et conciliant dans le fond était martelé par Sékou Touré comme dans un meeting de militants. Sékou Touré savait déjà que l'opinion



Le Palais de l'O.U.A. à Conakry : rivalité ou complémentarité sommet franco-africain et O.U.A.

guinéenne était prête pour l'indépendance. Son discours était surtout destiné à tempérer l'ardeur des militants pour l'indépendance sans pour autant le laisser paraître. Le P.D.G. ne réclamait que le «droit à l'indépendance», mais pas «l'indépendance». Dans sa réponse, le général de Gaulle, ulcéré par le ton du discours de Sékou Touré, déclara :

« On a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que l'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre le 28 septembre en disant "non" à la proposition qui lui est faite et dans ce cas je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera bien sûr les conséquences. »

En l'espace d'une demi-heure, le 25 août 1958, le sort des relations franco-guinéennes venait de prendre un autre cours. Jusqu'à la veille du référendum, la direction du P.D.G. tenta vainement de se réconcilier avec le général. Ainsi malgré

eux, le mouvement vers l'indépendance se précise et s'accélère. Les erreurs stratégiques de la politique parisienne à l'égard de la Guinée poussèrent inexorablement à une logique de rupture. De Gaulle «choisit» pour Sékou Touré le 25 août.

Le 28 septembre 1958, sur 1 405 986 inscrits : il y eut : 1 200 171 votants, dont 56 959 oui, et 1 130 292 non.

Par une écrasante majorité, la Guinée accéda ainsi à l'indépendance. Le premier acte diplomatique de la France envers la Guinée indépendante fut libellé en ces termes : « ... Par le vote du 28 septembre, les électeurs guinéens ont refusé l'adoption de la Constitution soumise à leur approbation.

« De ce fait, la Guinée se trouve séparée des autres territoires de l'A.O.F. qui ont approuvé la Constitution.

« De ce fait, la Guinée ne dispose plus d'une représentation valable à l'intérieur

de la communauté, qu'il s'agisse des organismes métropolitains ou africains.

« De ce fait, la Guinée ne pourra plus recevoir normalement le concours de l'administration de l'Etat français ni des crédits d'équipements.

« De ce fait, les responsabilités assumées en Guinée par l'Etat français doivent être révisées.

« Afin de ne pas perturber le fonctionnement administratif et financier du territoire, les fonctionnaires et l'Etat français, en service en Guinée, demeureront à leur poste dans l'immédiat, mais un plan de transfert de ces fonctionnaires qui seront mutés à des postes identiques dans d'autres territoires, sera établi et réglé par le Haut-Commissaire en A.O.F. et mis en application dans un délai de deux mois par voie progressive et méthodique. »



Le général de Gaulle

LA FIN DE LA CHEFFERIE COMME INSTITUTION

Du 28 septembre 1958 au 3 avril 1984, notre pays fut le théâtre d'une tragédie sanglante et monstrueuse dont l'histoire à peine entrouverte reste à écrire et à méditer. Maintenant, à mesure que l'esprit remonte du présent vers le passé la perspective devient plus nette, les grandes lignes se dégagent et l'essentiel transparaît à travers les vicissitudes de l'histoire contemporaine. Ainsi, la période antérieure peut être analysée avec quelque assurance.

La question de notre temps en ce qui concerne le devenir historique de notre pays est : de quelle signification est porteuse la journée du 28 septembre 1958, pour la société guinéenne ? Comme toute chose, cette journée possède un double caractère. Traduit-elle une victoire personnelle de Sékou Touré ou bien est-ce le couronnement logique de l'évolution de la société guinéenne d'après-guerre ?

Au Congrès du R.D.A. de Bamako, en septembre 1957, revêtu d'un boubou et de sa toque habituelle, le secrétaire général de la section guinéenne du R.D.A. lança du haut des tribunes le message suivant : « Il n'est pas question d'engager l'Afrique noire dans un mouvement d'indépendance, car de grandes possibilités nous restent... »

Et, au mois de mai 1958, on pouvait lire dans la revue *L'Etudiant d'Afrique noire* de la F.E.A.N.F. (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France) sous la plume de M. Van Den Reyssen : « Identifier Monsieur Sékou Touré à la classe ouvrière africaine voilà une escroquerie monstrueuse, qu'il faut dénoncer. Le Sékou Touré de la communauté franc-co-africaine, le Sékou Touré ministre de la loi cadre grossièrement payé avec l'argent des travailleurs, le Sékou Touré qui pousse les Guinéens au meurtre : représente-t-il les travailleurs ? Le Sékou Touré et sa compagnie qui parlent de "liquidation du système colonial", de lutte pour "l'émancipation", de "décolonisation", mais évitent de prononcer le mot-clé de notre temps : "Indépendance". »

Que s'est-il passé alors en l'espace de quelques semaines pour en arriver à la rupture avec la France, le soir du 28 septembre 1958 ? Une observation minutieuse des contradictions qui traversaient notre société à cette époque nous permet de discerner le courant d'opinion qui émergeait.

La réponse d'un territoire africain au référendum ne dépendait que du rapport de force local entre la chefferie traditionnelle et les nouvelles formations sociales secrétées par la colonisation : les ouvriers, les fonctionnaires, les intellectuels, etc. L'antagonisme social reposait sur l'ancienne représentation sociale, politique, culturelle de la société et l'aspiration « moderniste » et nouvelle des couches privilégiées montantes. L'objectif de ces deux groupes était de s'assurer l'allian-

ce de la majorité de la population : la paysannerie.

Particulièrement en Guinée, les autorités administratives se servirent de la tradition pour asseoir leur implantation. Dans cette division du travail, la chefferie traditionnelle se vit confier le sale boulot. Elle devait du fait de son autorité séculaire, servir de régulateur social en faveur du système au détriment des intérêts de leurs sujets. Les travaux forcés, les impôts en nature, l'arbitraire des chefs de canton éprouvèrent profondément la société. Les chefs traditionnels qui très tôt s'insurgèrent contre la présence étrangère, furent éliminés de manière progressive au bénéfice de ceux qui acceptèrent la collaboration. L'exemple de l'Almany Bokar Biro est toujours présent dans la mémoire collective.

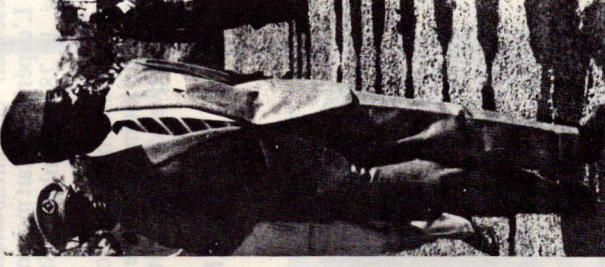
Par ce biais, le pouvoir traditionnel assumait une grande part des fonctions d'autorité et, partant, des fonctions répressives, s'aliénant ainsi la sympathie des paysans. Cette politique fut particulièrement vivace dans le Fouta Djalon, protectorat théocratique. C'est dans cette ambiance que dès 1946 les partis politiques firent irruption dans le paysage politique guinéen. La palme revient au P.D.G.R.D.A. Dans une première phase, ce parti se fit le porte-parole des opprimés du système colonial et se déclara farouchement opposé au système des chefferies.

Par la colonisation, le dépeuplement de la chefferie en Guinée se trouva accéléré. Sa suppression fut le résultat d'un long processus ponctué en trois périodes depuis 1946.

La naissance des partis politiques battit en brèche la présence omnipotente de la chefferie, dans la vie de la société civile. Contre l'arme surannée de la chefferie, la coutume, les nouvelles couches montantes (intellectuels, fonctionnaires, ouvriers) découvrirent les vertus du parti politique et du syndicat. Une lutte sans merci s'engagea entre le P.D.G. R.D.A. et la chefferie. Le B.A.G. de Barry Diawadou devint dans l'arène politique le représentant de la chefferie. Par des actes spectaculaires, notamment les grèves des impôts, le P.D.G. parvint sans surprise à remporter 46 sièges contre 2 au B.A.G.-P.R.A. en janvier 1956. Le P.D.G. devint ainsi la principale force politique du pays. Il maîtrisa ainsi l'appareil d'Etat, bien avant l'indépendance de notre pays. Sékou Touré avait donc l'essentiel du pouvoir. La chefferie guinéenne était politiquement battue. Sa situation objective d'alliée de l'administration coloniale avait finit par la couper de la majorité de la population. Par la même occasion, le P.D.G. venait de remplir sa fonction historique du moment.

La suppression juridique du système traditionnel intervint le 31 décembre 1957. La période d'intimidation physique survint notamment au mois de mai 1958 à Conakry. Au cours du IV^e Congrès des Etudiants et Elèves de juillet 1958, un étudiant en médecine, Camara Kamou Thiécoura, après les tueries de Conakry, reprochait ses mains sales au gouvernement de Sékou Touré :

« Certes, les dirigeants du P.R.A. se sont placés dans l'illégalité en créant une atmosphère malsaine, mais les cœurs se serrent car il était possible d'arrêter ces effusions de sang. Avec l'armée à sa disposition et 95% des effectifs de la police sous ses ordres, M. Sékou Touré se devait d'agir en homme d'Etat. Pourquoi avoir tué son propre frère ? Oui, vous avez lancé des feux contre des frères. Vous qui avez allumé l'incendie, demain vous serez responsables devant une Afrique libre et indépendante. » Mais malheureusement pour la suite de notre cauchemar, cette jeunesse éclairée n'avait aucune influence sur les événements. Sékou Touré se chargea de décapiter cette opposition embryonnaire dès 1959 et particulièrement en 1961. C'est une société purgée de chefferie qui eut à répondre au référendum en Guinée : cas spécifique à notre pays. Tel était loin d'être le cas pour les autres territoires africains.



Le Président Sékou Touré à ses débuts

Devançant le P.D.G., les dirigeants du P.R.A., Barry Diawadou et Barry III, les jeunes et les intellectuels optèrent pour l'indépendance en prônant le « non » au référendum. Dans leur Congrès de juillet 1958, les étudiants guinéens montrèrent leur hostilité à toute solution autre que la libération nationale. Ils déclenchèrent une campagne animée pour le « non » dans tout le pays. Le P.D.G. était à la traîne par rapport à l'opinion publique. Pour faire avaler la pilule à sa base, il parlait tous les jours du « droit à l'indépendance ». Pour contenir ses troupes enthousiastes, la direction du P.D.G. usa pour la forme d'une virulence sans égale à l'égard de la présence étrangère mais se révéla modérée dans le fond. Cette attitude contradictoire était difficilement conciliable. La journée du 25 août 1958 n'était que le simple reflet. Le général de Gaulle malgré l'avis de l'entourage du ministre de la France d'outre-mer, par sa fermeté et son intranquillité, obligea le P.D.G. à franchir le Rubicon en optant en définitive pour le « non ».

La société adhéra aux thèses du P.D.G. pour s'affranchir de la tutelle de la chefferie, mais les intérêts étaient divergents depuis que le P.D.G. avait obtenu l'essentiel du pouvoir en janvier 1956. De 56 à 58, le P.D.G. devenait un parti comme un autre, préoccupé essentiellement de la sauvegarde de sa suprématie. C'est la base militante qui força la direction à aller dans le sens de la société le 28 septembre 1958. Mais le véritable divorce ne tardera pas à venir.

Après l'indépendance, tout l'espace social et politique était déjà aux mains du P.D.G. La société amputée de ses représentations authentiques était désarmée face à l'irrésistible ascension de Sékou Touré.

La Guinée se réveillait au lendemain du 28 septembre 1958 avec espoir et confiance en l'avenir, mais elle ignorait que le rêve se transformerait en cauchemar, l'espoir en désespoir et l'enthousiasme en amertume. L'expérience était mal engagée. Malgré tout, le 28 septembre 1958 marque une étape importante de la nation guinéenne. Sa véritable mémoire doit être restaurée car cette journée appartient à la conscience collective de la société guinéenne.

Amadou KIGNA



Le Président Houphouët Boigny



Le Président Senghor

QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

P.D.G. :

Parti Démocratique de Guinée, créé le 30 juin 1947, Section guinéenne du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.). Le premier secrétaire général de cette organisation fut Madaïra Keita. Aux élections territoriales du 31 mars 1957, le P.D.G. obtient 56 des 60 sièges, devenant virtuellement le Parti unique de Guinée, ce qui permit à Sékou Touré d'être nommé vice-président du Gouvernement sous la direction du gouverneur Français. La direction de ce parti montra déjà son peu de scrupule dans l'utilisation de la brutalité pour éliminer ses adversaires potentiels.

B.A.G. :

Bloc Africain de Guinée dont les principaux leaders furent Barry Diavadou, Keita Koumandian, Fodé Mamadou Touré, Framoï Béréty et Karim Bangoura. Ce parti parut conservateur et se fit l'auxiliaire de la chefferie dans son combat politique contre le P.D.G.

D.S.G. :

Démocratie Socialiste de Guinée, section guinéenne de la S.F.I.O. (Section Française de l'Internationale Ouvrière). Barry Ibrahim, dit Barry III, en fut le principal animateur. En 58, ce mouvement fut le principal rival du P.D.G., raison pour laquelle les populations soussous attribuèrent affectueusement à Barry III le nom de « Silyoré » (Petit Elephant) alors que Sékou Touré était le « Sily ».

Le B.A.G. et la D.S.G. fusionnèrent en 58 pour constituer la section guinéenne du Parti du Regroupement Africain (P.R.A.). La D.S.G. avait déjà absorbé en 54 l'U.F.G. (Union Franco-Guinéenne) de Yacine Diallo.

Les syndicats :

En janvier 56, la C.G.T. (Confédération Générale des Travailleurs) dont la section africaine était dirigée par Sékou Touré, devint la C.G.T.A., Confédération Générale des Travailleurs Africains. En janvier 57, elle se débaptisa pour devenir l'U.G.T.A.N. : Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire. Les militants du B.A.G. puis du P.R.A. se regroupèrent dans la Confédération Africaine des Travailleurs Croissants (C.A.T.C.) dont David Soumah était le principal leader.

Les Associations :

La naissance des partis fut précédée par une floraison d'associations régionales ; dont l'Association Gilbert-Vieillard au Fouta Djallon, l'Union du Mande, l'Union de la Basse-Guinée, l'Union Forestière, l'Union des Insulaires et l'Union des Métis.

F.I.D.E.S. :

Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'outre-mer.

Fiche individuelle d'abonnement n°
(à remplir lisiblement en lettres capitales)

A NOUS RETOURNER

Messieurs,

Je soussigné(e) Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville Pays

Vous prie d'enregistrer mon abonnement pour 1 an à votre journal bimestriel « Le Réveil Africain ».

Il est bien spécifié que cet abonnement ne donne droit qu'à 6 numéros.

Mode de règlement

Je joins à ma demande le montant de mon abonnement soit 60,00 F en chèque ☐ ou mandat-lettre ☐ (1).

N'oubliez pas de joindre votre règlement à la commande adressée à : LE REVEIL AFRICAIN, 304 rue St-Honoré 75001 Paris
Tél. : 260. 91. 63.

(1) Cocher la case convenable

ABONNEZ-VOUS
FAITES ABONNER AU
REVEIL AFRICAIN